

**OFFRE D'EMPLOI
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Le Service de sécurité incendie est à la recherche de candidat(e)s et en vue de pourvoir des postes de pompières et pompiers à temps partiel.

Relevant des officiers du service incendie, vous participerez aux opérations de lutte contre l'incendie notamment par des opérations de sauvetage et de protection des biens ainsi qu'aux activités relatives à la sécurité civile. De plus, vous participerez à l'application des différents programmes de prévention et à l'entretien des casernes, véhicules et équipements utilisés dans le cadre de vos fonctions.

Prendre note que les responsabilités énoncées pour le poste de pompier et pompière sur appel à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ne sont pas limitatives, mais indicatives.

Exigences :

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Détenir un secondaire 5 (DES) ou équivalent (DEP) reconnu par les autorités compétentes;
- Être en bonne condition physique;
- Posséder les caractéristiques suivantes :
 - Un bon degré de coordination,
 - Une bonne capacité de gestion du stress;
 - De bonnes habiletés visuelles, olfactives, auditives et tactiles,
 - Un excellent esprit d'équipe,
 - Un excellent jugement,
 - Un bon sens des responsabilités.
- Avoir une grande disponibilité tant pour les appels d'urgence que pour la formation et la prévention, ainsi que la garde externe;
- Détenir un permis de conduire classe 4-A dans les trois mois suivant l'embauche;
- Avoir suivi avec succès ou être disponible pour suivre la formation de Pompier 1, offerte par l'École nationale des pompiers du Québec, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire, d'une durée d'environ 300 heures, soirs et fin de semaines, réparties sur plusieurs mois (plus ou moins 2 ans);
- Demeurer dans un rayon de 15 km par route et/ou voies publiques de la caserne 1, située au 1680 chemin du Village;

Les points suivants sont des atouts:

- Avoir suivi avec succès la formation « Pompier 1 »;
- Toute autre formation pertinente au métier de pompier.

Horaire de travail :

Sur appel sur une base ponctuelle en fonction des interventions requises;
Selon les affichages pour les activités de prévention, d'entretien et de pratiques.

Rémunération et avantages :

Le salaire et les avantages sociaux sont fixés par la convention collective en vigueur.
Formation rémunérée et coûts de formation assumés par la Municipalité.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae au Service de sécurité incendie ou par courriel à : smasse@stah.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés et devront fournir leur dossier d'antécédents criminels, le dossier de conduite de véhicule et une copie du permis de conduire.

Donné ce 16^e jour de septembre 2024

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe